



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées, AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

1. QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, le lundi **29 mai 2023**, à 19h30, à la salle du conseil, sise au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny, sur un projet de règlement, lequel a été adopté à la séance du 8 mai 2023 et est intitulé :
 - 1.1 Premier projet de règlement numéro 1100-183 *modifiant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'ajouter l'usage habitation bifamiliale à la zone Rc-92, et de modifier les définitions des types d'usage habitation bifamiliale et habitation trifamiliale.*

Ce projet de règlement modifiant le règlement de zonage vise à autoriser dans la zone Rc-92 l'usage « habitation bifamiliale », et de modifier les définitions des types d'usage habitation bifamiliale pour retirer la notion de logement superposé et habitation trifamiliale pour retirer la largeur maximale de 12,5 mètres.

Ce projet de règlement a pour but d'autoriser la construction d'un bâtiment bifamilial dans la zone Rc-92, le tout dans une perspective d'atténuation des impacts de la pénurie de logements.

2. Qu'au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et les personnes qui désirent s'exprimer seront alors entendues.
4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlements ainsi que les illustrations des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau de la Ville, sis au 143, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

Fait à Montmagny, ce onzième jour du mois de mai deux mille vingt-trois.

La greffière,

Karine Simard, avocate